

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DAC 37 Subvention (15.000 euros) avec convention passée avec l'association Alliance (7e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Alliance, 115 rue Saint Dominique – 75007 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Alliance située 115, rue Saint Dominique – 75007 Paris, afin de réaliser la 12 e édition du Festival International du film des droits de l'homme de Paris qui a lieu du 11 au 18 mars 2014. 4201- 2014_01660.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.